

University of Waterloo
Département d'études françaises

FR 251
French Language 2 : Module 1
Hiver 2022
Mardi et jeudi, 1:00-2:20, HH138

Coordonnées

Professeure: Maria Petrescu

Bureau: STJ 3010A

Téléphone: 519-888-4567, poste 28278

Heures de consultation: MW 8-10 am, 2:30-3:25 pm ou sur rendez-vous

Courriel : mpetrescu@uwaterloo.ca

Prérequis : FR 192B

Description et objectifs du cours

L'objectif principal du cours est de continuer le perfectionnement de votre expression écrite française par la grammaire et la composition. Vous apprendrez à manier correctement divers éléments grammaticaux et structuraux pour ensuite en faire une application exacte dans une variété de textes écrits. À la fin de ce cours, les étudiant.e.s :

- A. Auront amélioré leurs connaissances grammaticales ;
- B. Auront rédigé un compte rendu critique de film et un essai argumentatif pour parfaire leur expression écrite ;
- C. Auront développé leur compréhension et leur expression orales.

Manuels et œuvres à l'étude

- Ollivier et Beaudoin, *Grammaire française*, 6e édition (GF dans le plan du cours)

Exercices de grammaire supplémentaires et outils (facultatifs)

- Chalifoux, Cahier d'exercices pour accompagner Grammaire française. 6^e édition, Groupe Modulo Inc
- Logiciel Antidote (français)

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
3 tests de grammaire (2 X 22.5 %)	Semaine 5, 9, 13 (dernier cours)	45%
Compte rendu critique de film	Semaine 6	20%
Essai argumentatif	Semaine 11	20%
Participation en classe	Durée du cours	10%
Corrections réciproques	Semaines 6 et 11	5%
Total		100%

Tests de grammaire

3 tests sur les points grammaticaux étudiés en classe ; seules les deux meilleures notes seront retenues.

Compte rendu critique de film

Une analyse structurée de 550-600 mots sur un film ou un court-métrage francophone choisi dans une liste donnée par le professeur (critères d'évaluation : structure et contenu du compte rendu couvrant la synthèse du film et de ses idées clés, esprit critique, emploi du vocabulaire du milieu du cinéma, qualité du français). Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn. Après la date limite, il y aura un délai de grâce de 72 heures pendant lequel ce travail sera accepté sans pénalité et sans avoir besoin de contacter le professeur. Aucun travail ne sera accepté après ce délai sans accord préalable avec le professeur (et seulement pour des raisons exceptionnelles).

Essai argumentatif

Une composition de 550-600 mots sur l'un des trois sujets proposés (critères d'évaluation : structure et contenu de l'essai, remue-méninges, plan, introduction, développement, conclusion, esprit critique/argumentation, articulation logique, qualité du français). Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn. Après la date limite, il y aura un délai de grâce de 72 heures pendant lequel ce travail sera accepté sans pénalité et sans avoir besoin de contacter le professeur. Aucun travail ne sera accepté après ce délai sans accord préalable avec le professeur (et seulement pour des raisons exceptionnelles).

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10% : en plus d'être présent.e, il faut participer très régulièrement aux discussions en classe.

Corrections réciproques

Avant la remise du compte rendu critique et la remise de l'essai argumentatif, il y aura un travail de corrections réciproques à faire. Chaque étudiant.e aura à lire et à commenter de manière constructive le

travail d'un.e (ou deux) étudiant.e.s (selon la taille du groupe). Des consignes plus précises seront données en classe et sur Learn.

Plan du cours

Selon les problèmes rencontrés par les étudiant.e.s en classe, il se peut que nous passions plus de temps sur une leçon.

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	7 septembre	Introduction au cours Survol de la phrase	GF, Ch 1, p. 1-9	Évaluation
2	12 sept. 14 sept.	Le nom	GF, Ch 2	Évaluation
3	19 sept. 21 sept.	Les pronoms personnels	GF, Ch 5	Évaluation
4	26 sept. 28 sept.	Les prépositions Le compte rendu critique de film	GF, Ch 11 Notes en ligne	Évaluation
5	3 oct. 5 oct.	Les prépositions (suite) Le compte rendu critique de film	GF, Ch 11 Notes en ligne	Test #1 (noms, pronoms personnels, préposition)
10-14 OCTOBRE SEMAINE DE LECTURE PAS DE COURS				
6	17 oct. 19 oct.	Survol du système verbal Le futur Le compte rendu critique de film	GF, Ch 14 GF, Ch 19 Notes en ligne	Corr. réciproque - 1 Remise du compte rendu critique de film
7	24 oct. 26 oct.	Le futur (suite) Le conditionnel	GF, Ch 19 GF, Ch 20	Évaluation
8	31 oct. 2 nov.	Le conditionnel (suite) L'essai argumentatif	GF, Ch 20 Notes en ligne	Évaluation
9	7 nov. 9 nov.	Le subjonctif L'essai argumentatif	GF, Ch 21 Notes en ligne	Test #2 (futur, conditionnel)
10	14 nov. 16 nov.	Le subjonctif (suite) L'essai argumentatif	GF, Ch 21 Notes en ligne	Évaluation

11	21 nov. 23 nov.	Les conjonctions Le participe présent	GF, Ch 12 GF, Ch 23, p. 305313	Corr. réciproque 2 Remise de l'essai argumentatif
12	28 nov. 30 nov.	Le participe présent (suite) Révisions	GF, Ch 23, p. 305313	Évaluation
13	5 déc.	Fin des cours le lundi 5 décembre	Lectures à faire	Test #3 (subj.; conj.; participe présent)

Accommodements pour les étudiant.e.s en quarantaine

Si un.e étudiant.e doit se mettre en quarantaine, le professeur lui proposera des accommodements selon sa situation individuelle.

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un test en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le site du registraire sur le règlement (<https://uwaterloo.ca/registrar/final-examinations/examination-regulationsand-related-matters>) pour de plus amples informations.

Si un.e étudiant.e est malade pour un test en classe, il ou elle doit faire remplir le formulaire « verification of illness » (<https://uwaterloo.ca/health-services/sites/ca.health-services/files/uploads/files/VIFonline.pdf>) par son médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/tests/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera une note de 0.

Si l'étudiant.e rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiant.e.s, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail après la période de grâce et sans entente préalable ne sera pas permise.

Travail de groupe

Hormis pour les corrections réciproques (travail préliminaire pour le compte rendu critique et l'essai argumentatif), le travail de groupe n'est pas permis.

Politique du département

Le Département se réserve le droit de refuser l'admission d'un.e étudiant.e dans un cours et/ou de ne pas créditer un cours de langue si le niveau de préparation préalable de l'étudiant.e s'avère trop haut pour le cours en question.

Tout travail doit être conçu et complété, dans son intégralité, par l'étudiant.e qui le soumet. **Toute tricherie et tout plagiat seront portés à la connaissance** de la Directrice/du Directeur du département et de la vice-doyenne/du vice-doyen de la faculté (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné.

Le plagiat consiste à emprunter ou bien à traduire une idée, un texte ou une partie du texte sans en indiquer la source précise et/ou sans employer les guillemets (« »), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré en partie ou au complet d'un livre, d'un article, des notes du cours, d'un site internet ou encore du travail d'un.e autre étudiant.e, etc. Même si vous ne citez pas textuellement une source, il est requis de la mentionner (références bibliographiques complètes) si vous y empruntez des informations ou des idées. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable et fera l'objet des mêmes sanctions.

La tricherie comprend tout usage d'aide non-autorisée et toute collaboration non-autorisée, mais ne s'y limite pas. Votre professeur.e vous informera des règlements propres aux activités de son cours. Pour les règlements universitaires, voir les détails ci-dessous.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. If you have not already completed **the online tutorial** regarding academic integrity you should do so **as soon as possible**. If you have, **please review for updates:** **Academic Integrity Tutorial** (<https://uwaterloo.ca/library/researchsupports/academic-integrity/academic-integrity-tutorial>).

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the

instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing academic offences, and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about “rules” for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the Undergraduate Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under Policy 71 – Student Discipline. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to Policy 71, Student Discipline (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-71>). For typical penalties check Guidelines for the Assessment of Penalties (<https://uwaterloo.ca/secretariat/guidelines/guidelinesassessment-penalties>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to Policy 72, Student Appeals (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-72>).

Other sources of information for students:

[Academic Integrity website \(Arts\)](#)

[Academic Integrity Office \(UWaterloo\)](#)

Note for Students with Disabilities

The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.